

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 12 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire  
**Date de convocation du conseil municipal 31/01/2025**

### **Présents**

ARRIBAT Bernard  
COLLET Jessica  
DURAND Bernard  
PITON Isabelle  
PONS Françoise  
PROENCA Antoine  
RAZIMBAUD Olivier  
ROQUE Christiane  
STELLA Nicole  
RAMADIER Mickaël

### **Absents**

ALARY Carole  
MARTY Josette  
LAPETINA Nicolas

### **Secrétaire de séance**

DURAND Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer  
Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité

### **1°) Présentation projet de carrière à la Fontblanque- Avis à émettre**

Mr Bascoul Brice a présenté par courrier en date du 17 janvier une demande de réouverture d'une carrière de calcaire au lieu-dit « les Caussarels ».

Celui-ci est venu présenter son projet ce jour afin que le conseil municipal émette un avis.

Le conseil municipal souhaite que Mr BASCOUL informe les habitants de la Fontblanque ainsi que les voisins et Commune proche du projet de la carrière avant de délibérer.

### **2°) Présentation du projet éolien de la Pézille (Cambon) - Avis à émettre**

La société Valeco a demandé à exploiter un parc éolien situé sur le territoire de la commune de Cambon et Salvergues. L'enquête publique concernant le projet s'est déroulée du 13 janvier 2025 au 13 février 2025. Le commissaire enquêteur a assuré une permanence le 6 février à la mairie et le dossier a été tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Notre commune étant située dans un périmètre de 6 km autour de l'installation, le conseil municipal doit émettre son avis.

Le conseil a voté et donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale formulée par la Société « PE DE LA PEZILLE » par :

7 voix pour                      2 voix contre                      1 abstention

Mme Collet Jessica a été invitée à quitter la salle et n'a pas pris part au débat.

### **3°) DETR école et Plan de financement**

L'école primaire de la commune nécessite des travaux de rénovation et de mises aux normes PMR.

Un devis et des plans ont été établis par l'architecte Guillemain Flavien, le montant s'élève à 823 514,00 € HT

Le conseil à l'unanimité :

- approuve le projet
- adopte le plan de de financement
- autorise Mr le Maire, à solliciter les subventions correspondantes.

### **4°) Création d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'ATSEM**

Il convient de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : 35 heures pour un avancement de grade de Michel Barthes à compter de novembre 2025, et de supprimer un poste d'adjoint technique.

Il convient également de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet et de créer un poste d'ATSEM principale 1ere classe.

Le conseil à l'unanimité approuve ledit rapport

### **5°) Signature Convention TIGEO**

L'association TIGEO, nous propose d'adhérer à leurs services :

- Accès à l'ensemble des cartes interactives thématiques 150 € / an
- Prestation sur mesure (édition de cartes et plans, saisie de données ...) Sur devis sur la base de 450€/ jour
- Accompagnement divers (adressage, DECI, Chemin ruraux) et aux services complémentaires qu'ils proposent. Sur devis sur la base forfaitaire de 350€/jour

Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire Daniel VIDAL à signer la convention.

### **6°) Approbation de la création d'un accueil de loisirs intercommunal multisites Viane / Murat délégation de gestion à la mairie de Murat-sur-Vèbre.**

#### **Modification de la convention de délégation de gestion**

#### **Approbation des conventions de mise à disposition des agents de Viane à la commune de Murat**

La CCHL est statutairement compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire en lieu et place de ses communes membres et, notamment sur la :

« Création et gestion d'équipements liés à l'enfance et la petite enfance d'intérêt communautaire :

Intérêt communautaire : nouveaux équipements et services à créer en matière d'enfance et de petite enfance. L'intérêt communautaire ne concerne pas la crèche municipale de Lacaune et l'ALSH de La Salvetat-sur-Agout, déjà existants à ce jour ».

A ce titre, elle a développé un accueil de loisirs intercommunal sur la commune de Murat-sur-Vèbre et a engagé des études pour évaluer les besoins des familles à l'échelle d'autres bassins de vie dont celui de Viane.

Au regard des besoins exprimés par les familles sur ce bassin de vie, la communauté de communes envisage d'étendre l'accueil de loisirs intercommunal de Murat-sur-Vèbre à la commune de Viane. Il s'agit de créer un accueil de loisirs multisites Viane – Murat avec délégation de gestion à la mairie de Murat-sur-Vèbre (cf. voir compte rendu réunion du 17/09/2024 ci-annexé sur la compétence enfance de la CCHL).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la création d'un accueil de loisirs intercommunal multisites Viane / Murat avec délégation de gestion à la mairie de Murat-sur-Vèbre
- D'approuver les conventions de délégation de gestion ci-annexées qui viennent annuler et remplacer les précédentes
- D'approuver la convention de mise à disposition de service de Viane à la commune de Murat-sur-Vèbre

Le conseil à l'unanimité décide d'attendre le rapport de la PMI avant de délibérer

### **7°) Travaux eau potable**

Des travaux d'enfouissement des lignes électriques haute tension par la société ENEDIS sont en cours sur l'avenue des lacs.

Mr Le Maire propose de profiter de la tranchée pour remplacer les anciens tuyaux d'eau potable de la commune. La commune aura à sa charge la nouvelle conduite et le filet bleu avertisseur, la reprise des branchements, la surlargeur de béton nécessaire à la fermeture de la tranchée ainsi que la surlargeur d'enrobé de reprise de voirie. Deux de nos agents seront présents sur le chantier.

Début du chantier : en dessus de l'étape des Menhirs  
Fin du chantier : au niveau du pont du Moulin du Roc  
Distance : environ 650 mètres

Le conseil à l'unanimité approuve ledit rapport

### **8°) Choix de l'entreprise pour la toiture du cabinet médical**

Après consultation de plusieurs entreprises concernant la réfection du toit de la toiture du cabinet médical, nous avons reçu deux devis :

ALINAT : 110 433,00 € TTC  
CAGIBAT 114 338,47€ TTC

Une participation de TARN HABITAT est envisagée au prorata des surfaces occupées par les logements

Le conseil à l'unanimité valide le devis de l'entreprise CAGIBAT

### **9°) Adhésion à la Centrale d'achat du SMICA**

Le SMICA, qui nous accompagne sur l'informatique et les logiciels, nous propose d'adhérer à la centrale d'achat. Celle-ci permet d'optimiser les coûts (bénéfice des prix en achat groupé, économie des frais de procédures), une sécurité juridique et une simplicité de mise en œuvre.

Cette adhésion s'élève à 5% des commandes notifiés.

Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire Daniel VIDAL à signer la convention.

#### **10°) Modification de l'adhésion au CNAS**

Monique souhaite continuer à bénéficier du CNAS en tant que retraité actif.  
Pour cela, il convient de modifier la convention qui nous lie au CNAS en ajoutant une cotisation de 144 € par an à destination des retraités actifs.

Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire Daniel VIDAL à modifier la convention existante.

#### **11°) Modification du contrat de bail de Mr Vergely Benoit**

Le contrat de bail à ferme de Mr Vergely Benoit sur la parcelle D 1043 est arrivé à échéance le 01 janvier 2025. En raison de son départ du GAEC TERRA NOSTRA, Caroline Rieusset souhaite reprendre le bail à son nom, suite à son installation et l'obtention de l'autorisation d'exploiter.

Cette autorisation d'exploiter est au nom du GAEC, il s'agit d'un remplacement d'associé.

Le conseil à l'unanimité accepte que Mme Caroline Rieusset reprenne le bail de Mr Benoit Vergely.

#### **12°) Avenant à la convention de location avec la Société Saint Georges**

Le loyer avait été fixé à 1700€ pour la période de février 2024 à janvier 2025. Vu l'état des charges et des recettes, il en ressort au 1<sup>er</sup> janvier 2025 un déficit de 30 449,28 €

Le conseil à l'unanimité décide de maintenir le montant du loyer à 1700€ par mois.

#### **13°) Vente lot Lotissement de la Prairie**

Mr et Mme MILETTO nous ont sollicité pour l'acquisition de la parcelle K 711 d'une superficie de 837m<sup>2</sup> au lotissement les Faïsses. Ils ont pour projet de construire leur maison de plein pied.

Le conseil à l'unanimité accepte de vendre la parcelle K 711 à Mr et Mme MILETTO au prix de 26€ le m<sup>2</sup> TTC.

#### **14°) Questions diverses**

Suite au départ de Mme DELASAUX Nathalie (remplaçante de Mme PONS Sandrine) en tant que cuisinière à la cantine, une offre d'emploi a été publié.

Un candidat a été retenu, en attente de sa mutation Mme Durand assurera le repas des enfants.

La Section de Candoubre sera convoquée prochainement à une réunion d'information.

La Section du Causse s'est réunie à la mairie pour discuter de sa participation à la réfection de certains chemins communaux.

Nous avons reçu une offre de 1150 euros pour la coupe d'arbre résineux sur une parcelle appartenant à la section de Féline et exploité par Mr Viguiet Alexandre. Le conseil municipal accepte l'offre proposée.

Le Maire,  
Daniel VIDAL



Le secrétaire de séance  
Bernard DURAND

